

Communiqué de presse du 4 mars 2025

Fermeture des secteurs des supporters (KOP) du Servette FC et du FC Lausanne-Sport après les débordements survenus lors du derby

Le 1^{er} mars 2025, des incidents ont eu lieu à Lausanne dans le cadre du match de Super League entre le FC Lausanne-Sport et le Servette FC. Le match a été notamment entaché par l'utilisation massive de matériel pyrotechnique, mais aussi par des déprédations et des violences contre les forces de l'ordre. Les autorités chargées de délivrer les autorisations dans les villes et les cantons ne tolèrent pas la violence dans le cadre des manifestations sportives et ont décidé de prendre des mesures conformes au modèle en cascade Progresso.

Le samedi 1^{er} mars 2025, lors du derby entre le FC Lausanne-Sport et le Servette FC, des supporters genevois ont fait un usage massif d'engins pyrotechniques, de feux d'artifice et de pétards déjà durant leur cortège vers le stade. Plus d'une centaine de tags ont également été recensés. Le match a été marqué par un emploi excessif d'engins pyrotechniques de la part des deux groupes de supporters, nécessitant d'interrompre la rencontre à plusieurs reprises.

Après le match, le passage du cortège genevois devant la tribune des ultras lausannois a donné lieu à des débordements. À la suite de provocations venant des deux camps, les supporters lausannois ont tenté de sortir du stade pour aller à la rencontre des supporters genevois, qui ont tenté d'arracher les barrières de sécurité séparant les supporters des deux clubs. Grâce à l'important dispositif policier mis en place, un contact direct entre les deux groupes de supporters a pu être évité. Ceux-ci se sont tout de même livrés à des échanges de projectiles (engins pyrotechniques allumés notamment), qui ont été également tirés sur les forces de l'ordre. À plusieurs reprises, la police a dû faire usage de canons à eau, de spray au poivre et de balles en caoutchouc pour maintenir la séparation entre les groupes de supporters, sans quoi la situation aurait certainement dégénéré. Par chance, aucun blessé n'est à déplorer parmi les membres des forces de l'ordre. Les autorités chargées de délivrer les autorisations condamnent ces abus avec la plus grande fermeté.

Selon le modèle en cascade, l'utilisation d'armes, d'engins pyrotechniques ou d'objets contre des personnes donne lieu à des mesures de niveau 3. L'autorité chargée de délivrer les autorisations du canton de Vaud prévoit donc de fermer le secteur des supporters (KOP) lors du match à domicile du FC Lausanne-Sport contre le FC Lucerne le 30 mars. L'autorité chargée de délivrer les autorisations dans le canton de Genève prévoit pour sa part de fermer la Tribune Nord lors du match à domicile du Servette FC contre BSC Young Boys le 1^{er} avril (en ayant pris en considération la demande du Servette FC de ne pas prêter le match anniversaire de ses 135 ans). En outre, pour les deux clubs, une phase de probation de cinq matchs s'applique : Si d'autres incidents devaient se produire, des mesures du niveau 4 seraient examinées.

Le modèle en cascade fait partie d'un ensemble d'instruments visant à éviter les débordements de supporters. Parallèlement au modèle en cascade, les autorités compétentes restent toutefois ouvertes à toute proposition constructive visant à réduire la violence dans le cadre des manifestations sportives. Lors de leurs auditions par les autorités, les clubs du FC Lausanne-Sport et du Servette FC ont fait état de leur volonté de collaborer et ont formulé un certain nombre de propositions constructives pour faire évoluer le modèle Progresso. Une proposition d'analyse sur la gestion des déplacements des supporters lors des prochains derbys a entre autres été abordée. Les autorités saluent cette volonté de collaborer sur des mesures concrètes et ciblées. Des discussions seront menées dans ce sens.

Berne, le 4 mars 2025

Informations aux médias :

Pour l'autorité chargée de délivrer les autorisations de Genève : Conseillère d'Etat Carole-Anne Kast en charge du département des institutions et du numérique (DIN) par l'intermédiaire de Laurent Paoliello : +41 79 935 86 75

Pour l'autorité chargée de délivrer les autorisations du Canton de Vaud : Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos, Chef du département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, +41 21 316 40 27 et pour la ville de Lausanne : Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal, Direction sécurité et économie, +41 79 964 27 39

Pour des renseignements en français sur le modèle en cascade : Conseiller d'Etat Frédéric Favre, Président du GT « Autorités chargées de délivrer les autorisations », +41 27 606 50 05

Pour des renseignements en allemand sur le modèle en cascade : Conseillère d'Etat Karin Kayser-Frutschi, Co-présidente de la CCDJP, +41 79 782 91 77